

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale en vue de l'extension d'une carrière de calcaire et de sable située sur le territoire des communes de Bazeilles et Daigny (08140) présentée par la société Carrières & Matériaux Nord-Est – Etablissement Morgagni – 44 boulevard de la Mothe à Nancy (54000)

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2023-195 du 21 avril 2023, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, du **lundi 15 mai 2023 au mardi 13 juin 2023 inclus**. La carrière se situe sur le territoire des communes de Bazeilles et Daigny. La demande d'autorisation environnementale comprend une demande d'autorisation ICPE (rubrique 2510), une demande d'autorisation IOTA (rubrique 2.1.5.0), une demande de défrichement et une demande d'enregistrement ICPE (rubrique 2515). La superficie totale concernée par le projet d'extension est de 25 ha 31 a 04 ca, pour une surface d'extraction de 21 ha 21 a 42 ca. La demande de défrichement concerne quant à elle une superficie de 7 ha 72 a 15 ca. La demande porte sur une durée de 25 ans, dont 21 ans d'exploitation et 4 ans de remise en état et réaménagement.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Benoît WATIER, technicien agricole, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire-enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire-enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Daigny.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de la mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur support papier en mairie de Daigny et Bazeilles, aux heures habituelles d'ouverture au public (Daigny : lundi et jeudi de 16h00 à 18h00 – Bazeilles : lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00, vendredi de 09h00 à 12h00, samedi de 10h00 à 12h00 sous réserves de modification à l'initiative de la commune) et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur un poste informatique en mairie de Daigny aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (mardi 13 juin 2023 à 18h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4635> et par courriel à l'adresse : enquete-publique-4635@registre-dematerialise.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur Carrières & Matériaux Nord-Est -mairie – 1 avenue de la Gare -08140 Daigny. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur les registres d'enquête à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur en mairie de Daigny et Bazeilles aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur :

À la mairie de Daigny (siège de l'enquête)

Lundi 15 mai 2023 de 09h00 à 12h00
Mercredi 31 mai 2023 de 9h00 à 12h00
Mardi 13 juin 2023 de 14h00 à 18h00

À la mairie de Bazeilles

Mardi 23 mai 2023 de 14h00 à 17h00
Samedi 3 juin 2023 de 09h00 à 12h00

Compte tenu de la pandémie de COVID19, l'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le rapport final et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les communes d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes susmentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Claudy PIERRAT, personne responsable du projet à l'adresse suivante : 12 rue Léopold Frison – CS 20053 - 51000 Châlons-en-Champagne ou par courriel à : claudy.pierrat@colas.com ou à la Préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1, place de la Préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 21 avril 2023

le préfet
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général


Christian VEDELAGO